



Une nouvelle approche de *can* ? Pas impossible

Souesme Jean-Claude

Pour citer cet article

Souesme Jean-Claude, « Une nouvelle approche de *can* ? Pas impossible », *Cycnos*, vol. 8. (Apparences textuelles et réalité linguistique), 2008, mis en ligne en juillet 2008.
<http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/396>

Lien vers la notice <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/publication/item/396>
Lien du document <http://epi-revel.univ-cotedazur.fr/cycnos/396.pdf>

Cycnos, études anglophones

revue électronique éditée sur épi-Revel à Nice

ISSN 1765-3118 ISSN papier 0992-1893

AVERTISSEMENT

Les publications déposées sur la plate-forme épi-revel sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle. Conditions d'utilisation : respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

L'accès aux références bibliographiques, au texte intégral, aux outils de recherche, au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs. Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement, notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site épi-revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés ou imprimés par les utilisateurs. L'université Côte d'Azur est l'éditeur du portail épi-revel et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site. L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe d'épi-revel.

EPI-REVEL

Revue électronique de l'Université Côte d'Azur

Une nouvelle approche de *can* ? Pas impossible

Jean-Claude Souesme

Université de Nice

On pourrait penser que depuis que les linguistes se penchent sur les problèmes de modalité, les valeurs de *can* sont parfaitement établies. Il n'en est rien apparemment puisque deux thèses sont venues récemment enrichir ce domaine d'investigation¹. Malheureusement, il semble que ces approches ne satisfont pas encore pleinement certains anglophones en ce qui concerne *can* plus particulièrement. Aussi nous permettrons-nous d'apporter cette modeste contribution d'une vingtaine de pages au débat sur les valeurs de ce modal qui continue à poser quelques problèmes apparemment insolubles. Nous avons déjà eu l'occasion à diverses reprises², y compris dans notre thèse de doctorat, d'envisager la possibilité d'une explication des emplois de *can* à l'aide du concept du non impossible qui nous était paru fructueux pour expliquer certains emplois de *do that*.

Ce concept du non impossible n'est pas nouveau en réalité, car il figure déjà de façon plus ou moins explicite dans un certain nombre d'ouvrages dont celui de M. Joos, *The English Verb : Form and Meanings* datant de 1966. Page 180, il oppose *may* ayant deux valeurs dont l'une est archaïque (= "Subservient Freedom") et l'autre moderne (= "contingent potentiality") à *can* dont les deux origines, archaïque et moderne, ne vont pas à l'encontre d'une définition unique : "either Authoritative Freedom or *adequate potentiality* : the event is entirely possible in that no cogent factor stands against its occurrence : the event is consistent with all the circumstances."

Deux ans plus tard, M.E. Ehrman publie *The Meanings of the Modals in Present-Day American English*. Pour elle, *can* équivaut à 'nihil obstat', la signification de base de *can* étant : "there is no obstruction to the action of the lexical verb of which *can* is an auxiliary". Cela vaut, dit-elle, aussi bien pour :

I can go

qui signifie : "There is nothing to prevent me going" que pour un exemple comme :

"You can get something", Nadine would snap. "You can get a job working in a grocery store, if nothing else."

En 1983, M. Perkins dans *Modal Expressions in English* pose comme principe que "the polysemy of CAN is a function of the contexts in which it occurs" et postule également que le sens fondamental de *can* peut tenir dans la formule :

K (C does not preclude X)

"where X is a variable which may represent the occurrence of the event under a dynamic or deontic interpretation and the truth of a proposition under an epistemic interpretation."

Nous allons donc tenter de voir comment ce concept du non impossible apparaissant comme valeur centrale ou fondamentale de *can* peut effectivement fonctionner au travers des diverses valeurs que nous pouvons attribuer à ce modal suivant le contexte.

I. *Can* = Attribution d'une propriété

1. propriété du sujet

On sait que *can* est employé lorsqu'on cherche à établir la validabilité d'une relation sujet-prédicat. L'énonciateur préjuge de cette validabilité en attribuant ou non une aptitude, une capacité au sujet de l'énoncé.

¹ Thèse de doctorat d'Eric Gilbert et thèse de doctorat d'état de Pierre Cotte (cf. bibliographie)

² Cf : J.-C. Souesme, (1985) et (1986 b.).

He can read English now.

On peut effectivement dire que rien ne s'oppose à la validation du procès ; mais on fera remarquer qu'avec cette valeur dite radicale de *can*, le procès n'est à aucun moment envisagé en tant que phénomène extra-linguistique : l'énonciateur ne se préoccupe pas de savoir si le déclenchement du procès aura lieu ou non. Il indique seulement que le prédicat fait partie des aptitudes du sujet dans la mesure où il connaît l'existence d'au moins une validation. Il pose alors que d'autres validations ne sont pas exclues. C'est ainsi que nous avons pu faire la différence dans l'article précédent concernant l'emploi de *can* et de *be able to* entre :

She is clearly on the mend now. Yesterday, she could walk the whole length of the corridor unaided

et

She is clearly on the mend now. Yesterday, she was able to walk the whole length of the corridor unaided.

Nous expliquerons de la même manière pourquoi *can* figure devant les verbes de perception. L'énonciateur signale une propriété du sujet, valable indépendamment de la situation d'énonciation :

Man can feel, see, hear, smell and taste.

Il indique qu'il est des situations pour lesquelles rien ne s'oppose à la validation du procès ; il ne se repère que par rapport au sujet de l'énoncé. De plus, ce sujet constitue le terme-repère de l'énoncé, en tant que repère constitutif d'une part, et également en tant que terme de départ de la relation prédicative. Mais nous insisterons sur le fait que le procès ne sera validé que si le sujet de l'énoncé le souhaite et lorsqu'il le décidera. C'est ce qui selon nous caractérise la valeur propriété du sujet.

2. propriété du complément d'objet

Il semble que les linguistes dans leur ensemble considèrent que c'est toujours la valeur radicale que l'on retrouve dans un exemple aussi banal que celui-ci :

We can see the sea from the English library

où figure un verbe de perception. Or il nous apparaît qu'il ne s'agit plus d'une propriété du sujet mais plutôt d'une propriété de la mer que d'être visible de la bibliothèque d'anglais de la Faculté des Lettres de Nice. Nous sommes en présence d'une situation déterminée, spécifique, et non d'un sujet spécifique -comme on le montrera tout à l'heure- auquel on attribuerait une propriété particulière. En effet, si propriété du sujet il y a, c'est parce que partant de la propriété de la mer d'être visible de cet endroit, tout sujet se trouvant à cet endroit a par voie de conséquence la possibilité de voir ou d'apercevoir la mer en regardant par la fenêtre. Il semble donc préférable de parler de possibilité offerte au sujet et non de propriété inhérente. Seuls M.-L. & G.Groussier et P.Chantefort dans *Grammaire Anglaise, Thèmes Construits* ont fait cette remarque à propos d'un exemple identique :

We can see the lighthouse from our bedroom

sans en avoir cependant tiré de conséquences particulières. Nous avons eu l'occasion pour notre part de montrer l'intérêt de cette remarque en constatant l'incidence de la portée de *can* lors des propositions infinitives à la suite des verbes de perception³. Il semblerait donc que l'on n'ait pas assez montré jusqu'à présent que nous nous trouvons devant des cas différents des précédents, dans la mesure où la passivation des énoncés de ce type est tout à fait possible même avec suppression du complément d'agent :

The lighthouse can be seen from our bedroom

³ Cf. J.-C. Souesme (1991) : Forme en *ing* ou base verbale après les verbes de perception? in *RANAM*, Strasbourg.

ce qui montre bien comme l'indiquent M-L. & G.Groussier et P.Chantefort, qu'il s'agit en fait d'une propriété du complément d'objet. Si l'on peut faire l'ellipse du complément d'agent sans dommage pour la compréhension de l'énoncé, c'est parce que celui-ci est sans importance pour l'emploi de *can* ; on peut également, sans modifier le sens de l'énoncé à la voix active, remplacer *we* par *you* ou *one* pour mettre à jour la valeur générique du pronom sujet :

You/One can see the lighthouse from our bedroom.

Or Palmer dans *Modality and the English Modals* fait justement remarquer que les énoncés où figurent *can* ne sont pas tous passivables :

?English can be read by him now

paraît en effet bizarre, pour ne pas dire irrecevable ; de fait l'introduction de la voix passive fait que la modalité porte sur le nouveau sujet. De plus, ici, ce n'est pas la suppression du complément d'objet qui rendrait l'énoncé plus recevable, bien au contraire, car celui-ci perdrait tout sens possible :

* English can be read.

Ceci nous conforte dans l'idée qu'on ne peut attribuer au complément d'objet ce qui est nécessairement une propriété du sujet, et vice-versa.

Il importe donc de constater que, dans les exemples précédents où figure un verbe de perception ainsi que dans les quelques autres mentionnés dans le précédent article sur *can* et *be able to*, ce n'est plus le terme source de la relation prédicative qui constitue le repère constitutif mais le terme but. Et nous avons vu également que c'est entre autres dans de tels contextes que *be able to* trouve toute sa place si l'on veut redonner au sujet de l'énoncé sa valeur de terme-repère de la relation prédicative afin de lui attribuer la possibilité de validation d'un procès.

La valeur "propriété du complément d'objet" serait donc à distinguer de celle de "propriété du sujet" selon que le terme de départ constitue ou non le repère constitutif de l'énoncé, d'où on le voit, la nécessité de travailler en contexte suffisamment explicite.

II. *Can* = Non impossibilité de validation d'un procès liée aux potentialités du sujet

Nous aborderons maintenant la valeur dite sporadique pour laquelle Palmer parle de caractéristique habituelle du sujet :

He can be silly at times.

Eric Gilbert, quant à lui, remet en cause cette valeur en considérant que parler de modalité sporadique pour caractériser la valeur de *can* dans des énoncés de ce type n'a pas véritablement lieu d'être : *can*, selon lui, marque que la relation prédicative est validable et construit une propriété potentielle du terme source. Selon l'auteur, les interprétations *ability* et sporadicité découlent de la nature du procès envisagé qui "en excluant ou non une agentivité possible du terme source, favorise l'une plutôt que l'autre" (p. 243). On lit également page 246 : " *Can* indique une propriété virtuelle, toujours vérifiable mais non toujours vérifiée." Le prédicat représente une "propriété potentiellement vérifiable" (p. 247) du sujet de l'énoncé.

Si l'on suit le raisonnement d'E. Gilbert, la différence avec la valeur *ability* tient à la nature du procès envisagé. De fait, s'il s'agit d'un processus, impliquant une origine volontaire, nous avons cette valeur *ability* :

He can speak English

mais s'il s'agit d'un procès de type état, excluant toute agentivité, nous avons la valeur 'sporadicité' :

He can be boring.

On peut cependant rencontrer cette valeur avec des processus où la notion d'agentivité disparaît :

He can tell awful lies.

Il suffit toutefois de modifier quelque peu le contexte, précise E. Gilbert, pour que l'interprétation en termes de *ability* soit possible :

He can tell awful lies with the most innocent expression.

Tout ceci est indéniable et il est très satisfaisant pour l'esprit de considérer qu'en dépit des apparences, *can* conserve toujours la même valeur, *ability* et sporadicité n'étant que deux interprétations différentes dues à la nature du procès. Reste en fait à savoir quand et pourquoi un verbe de type processus est interprété comme ayant perdu son origine agentive. Si le sujet n'est plus originaire du procès, il en est simplement la source, c'est-à-dire l'origine non-volontaire. C'est en effet le dénominateur commun de *be silly* et *tell awful lies*. Le sujet n'y peut rien, c'est sa nature. On revient effectivement à l'idée de propriété virtuelle, potentiellement vérifiable. Cependant, si l'on s'intéresse à la nature des procès en cause dans les exemples précédents, on remarque que s'ils sont tous d'origine non-volontaire, ils sont également tous valués comme mauvais ; la validation n'étant nullement souhaitée, ni souhaitable : elle est vue sous l'angle négatif. On rapprochera ainsi :

He is so absent-minded, he can make stupid mistakes

et :

He	can	tell	awful	lies
Even doctors	can be ill	(emprunté à Chevalier et Brossard)		
Even good doctors	can make mistakes			

Nous ajouterons ici quelques-uns des exemples en français cités par Culioli :

Les Français	peuvent être	bruyants
Les chats	peuvent être	dévastateurs
Les Alsaciens	peuvent être	obèses.

Toutes ces notions prédicatives sont entre autres munies de propriétés d'ordre culturel et les notions /être bruyant/, /être dévastateur/, /être obèse/, /be ill/, /make mistakes/, /be silly/ correspondent toutes à des écarts par rapport à une norme et ils entraînent une valuation négative : 'ça n'est pas bien de ...'. Signalons justement que dans le cas de reprise de prédicat renvoyant à un processus, nous avons observé que *do that* doit être utilisé car l'on part effectivement du pôle négatif :

He can do that, you never can tell

avec noyau accentuel sur *do* à la différence de ce que l'on aurait dans le cas d'un *can* à valeur capacité du sujet où ce serait *that* qui serait porteur du noyau³ :

Anybody can do that!

A l'écrit, pour distinguer la valeur sporadique de la valeur *ability*, il faut rechercher le facteur ou l'élément du contexte conduisant tout co-énonciateur à interpréter l'énoncé différemment : les exemples ci-dessus nous inciteraient à penser que la notion de sporadicité est liée au jugement que l'énonciateur porte sur le procès. Celui-ci étant valué négativement, sa validation ne peut pas être considérée comme souhaitable même si elle est envisageable. Malheureusement, il ne s'agit pas là d'un critère discriminant, comme on peut le constater avec l'exemple suivant :

Even doctors can laugh.

On gardera alors seulement à l'esprit l'existence d'un préconstruit d'ordre culturel que l'énonciateur fait sien lorsqu'il envisage la relation S-P et qui le pousse à souhaiter que la validation n'ait jamais lieu ; il s'intéresse alors aux chances de validation pour constater malheureusement qu'elles ne sont pas nulles : la validation n'est pas à exclure.

Or dans les exemples commençant par *even*, y compris le dernier proposé, *even* marque lui aussi l'existence d'un préconstruit contraire à l'idée de validation du procès. Nous voici donc sur la voix d'une explication possible.

Certes le procès en question fait partie des 'propriétés potentiellement vérifiables' comme l'indique E. Gilbert ; et si l'on raisonne en termes de validabilité de la relation prédicative, l'auteur a raison de regrouper *sporadicité* et *ability*, mais si l'on pense aux chances de validation, la valeur de *can* apparaît nettement distincte car l'énonciateur ne se place plus sur le même plan lorsque *can* a la valeur sporadique. Avec :

He can speak English

on est dans le domaine du certain ; on ne s'intéresse qu'à la validabilité de la relation et non aux chances d'actualisation du procès dans une situation donnée. La validation est considérée comme ayant toutes chances d'avoir lieu en toutes circonstances : elle est seulement tributaire de la volonté du sujet. Avec la valeur sporadique, le point de vue est autre : l'énonciateur se voit contraint après un parcours de situations de considérer au contraire que les chances de validation du prédicat ne sont pas nulles dans la mesure où il a rencontré précédemment un ou plusieurs occurrences de validation. Il ne peut donc pas affirmer avec certitude que la validation de cette valeur est impossible, ce qui serait le cas si nous avions :

He can't speak English

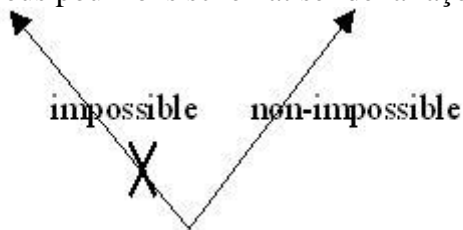
et nous serions de nouveau dans le domaine du certain. Avec la valeur dite sporadique, l'énonciateur envisage la validation de la relation prédicative non pas comme possible (= *ability*) mais véritablement comme non-impossible, puisque rien en fait ne lui permet de la considérer comme impossible au sens d'impensable. Ce concept de non-impossible au sens de non-exclu, apparaît de manière explicite en français lorsqu'à la question :

"C'est possible ou ça n'est pas possible ?"

où l'on propose le choix entre deux valeurs opposées, on fournit une réponse qui n'est ni *a* ni *b* en disant :

"Ça n'est pas impossible."

L'énonciateur refuse par ce biais l'alternative stricte entre intérieur et extérieur du domaine notionnel du possible telle qu'elle lui était proposée ; ne pouvant asserter ni la valeur positive ni la valeur négative, il est contraint d'évaluer les chances positives de la relation prédicative à partir de l'impossible, car c'est la valeur 'impossible' qu'il retient pour indiquer qu'elle non plus ne peut être tenue pour certaine. Le repérage est donc effectué à partir de l'impossible qui constitue la valeur de départ à l'origine de la création d'un autre domaine notionnel, domaine que nous pourrions schématiser de la façon suivante :



Etant contraint de barrer le chemin vers l'impossible, l'énonciateur effectue en quelque sorte un retour forcé sur le domaine du possible, ne pouvant asserter l'impossibilité de la validation. Le français permet donc cette distinction entre la valeur de 'possible' au sens d'éventuellement possible, 'envisageable', 'pensable', et celle du 'non-impossible' telle que nous venons de la décrire, valeur qui est obtenue par négation de l'impossible. Or cette différence recouvre en anglais la distinction entre *may* d'un côté pour l'éventuellement possible, et *can* de l'autre qui marque le fait que l'énonciateur a certaines raisons lui permettant d'affirmer que la validation appartient au domaine du non-impossible : il s'appuie pour cela sur du certain (= les potentialités du sujet), ce qui lui permet d'envisager les chances de validation de la relation comme non nulles. Nous sommes donc proches à certains égards d'une valeur épistémique. En fait, nous venons de montrer qu'il s'agit d'une certitude subjective de type discursif, donc d'un jugement assertorique, posé comme certain par

l'énonciateur et valant pour lui seul (à la différence de *may* épistémique pour lequel nous avons affaire à un jugement problématique qui pose la valeur positive comme possible sans que la valeur opposée soit exclue pour autant).

D'une certaine manière cependant, cette valeur de *can* participe des deux valeurs dites radicale et épistémique à la fois puisque l'énonciateur considère les chances de validation comme non-nulles en raison des potentialités du sujet. S'il peut s'engager sur la validabilité de la relation (= il est certain qu'elle n'est pas impossible), c'est en procédant par évacuation du domaine de l'impossible, d'où cette valeur 2 de *can* que nous appellerons : non-impossible. L'énonciateur réintroduit au moyen de *can* la valeur positive du domaine notionnel qui par un préconstruit quelconque, était rejetée dans le domaine de l'impossible, soit parce que la validation est non souhaitable ni souhaitée en raison d'un pré-construit culturel, soit parce qu'elle est simplement posée comme exclue dans le discours antérieur pour le sujet d'énoncé ainsi qu'on le constate avec tous les énoncés commençant par *even* :

Even expert drivers can make mistakes (emprunté à Leech)
Even doctors can be ill

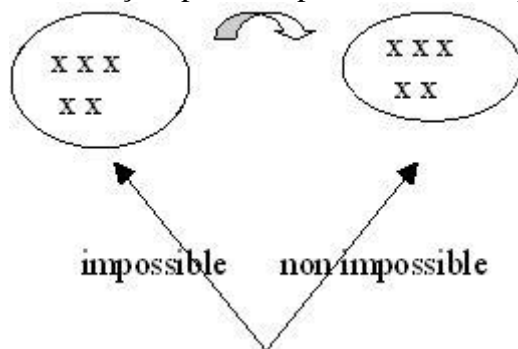
Ces deux exemples nous montrent que ce n'est pas la nature des procès (état ou processus) qui conduit à parler de sporadicité. La présence du marqueur *even* rend ici explicite le fait que la validation du procès n'est pas à exclure, nous permettant de parvenir sans hésitation à l'interprétation de *can* comme sporadique signifiant alors : 'non impossible que...'. Ainsi pourrions-nous faire la différence entre un énoncé assertif comme :

Even doctors make mistakes

où l'on attribue une propriété vérifiable à un moment ou un autre auprès de tous les éléments d'une nouvelle classe, celle des docteurs, classe que l'on supposait exclue avec :

Even doctors can make mistakes

où c'est la propriété *make mistakes* qui constitue cette fois le repère constitutif du discours et qui est posée comme vérifiable pour la nouvelle classe de sujets ainsi définie. On ne se repère pas ici par rapport au sujet de l'énoncé, mais par rapport au prédicat de la relation prédicative qui aurait été appliqué précédemment à une autre classe de sujets. Par suite, ces énoncés commençant par *even* pourraient être représentés par le schéma suivant :



Nous assistons ainsi à l'évacuation d'une classe de sujets d'un domaine à l'autre pour un procès donné, alors que dans les exemples proposés par A. Culioli avec 'les Français', 'les Alsaciens', 'les chats', ainsi que dans ceux où le sujet était au singulier, il s'agissait d'évacuer un procès de l'impossible vers le non-impossible. pour un classe de sujets ou un sujet donné. La valeur non-impossible de *can* demeure donc le dénominateur commun de tous ces énoncés pour lesquels l'énonciateur s'appuie sur les propriétés du sujet. Par suite, nous pensons que *can* n'a plus pour valeur fondamentale ici d'indiquer les potentialités du sujet en soi mais d'évaluer -en fonction même de ces potentialités- les chances de validation de la relation prédicative comme non-nulles, donc de poser la validation comme non-exclue, non inenvisageable. L'opération est donc plus complexe qu'il n'y paraît, et dans la plupart des cas,

le contexte, insuffisamment explicite, ne permet pas de recréer ces opérations sous-jacentes à l'emploi de *can*.

Par ailleurs, tous les exemples nous permettent de faire remarquer que la nature du procès, état ou processus, n'importe pas ici, bien que l'on soit naturellement porté, comme l'indique E. Gilbert, à interpréter un processus comme d'origine non-volontaire ; mais cela n'est nullement obligatoire comme en témoignaient les énoncés :

Even doctors can laugh

et

He can tell awful lies

par exemple.

Nous insisterons cependant sur le fait que si cette présentation de *can* corrobore apparemment le point de vue d'E. Gilbert selon lequel *can* indique une propriété virtuelle du sujet, le préconstruit lié au procès fait que les possibilités d'actualisation du procès ne sont plus vues sous le même angle ; nous glissons d'une valeur purement radicale vers une valeur se rapprochant à certains égards de l'épistémique : l'énonciateur se trouve dans une certaine mesure dans l'impossibilité de choisir entre les deux valeurs complémentaires du domaine notionnel du possible. Rappelons son hésitation face à la question : "C'est possible ou ça n'est pas possible ?", et sa réponse hors de l'alternative stricte intérieur/extérieur. Il ne s'agit donc pas d'une valeur purement radicale de *can* même si le prédicat fait partie des propriétés intrinsèques du sujet. La première raison en est, comme nous l'avons signalé, que la validation du procès est souvent envisagée comme indépendante de la volonté du sujet. Avec la valeur radicale, elle en dépend nécessairement. C'est pourquoi nous préférons attribuer une valeur particulière à *can* dans ces contextes où la notion d'éventualité n'est jamais absente. Une autre raison est que, comme *may* épistémique, et à la différence de *can* à valeur de propriété du sujet, ce *can* éventuel ne peut être négativé, ce qui est normal puisqu'il s'agit déjà d'une négation de négation. (Avec *may* le problème est différent : l'alternative porte sur le choix entre les deux valeurs positive et négative de la notion prédicative en jeu, valeurs qui sont envisagées toutes deux comme possibles, donc validables ; on ne peut par conséquent négativer l'idée d'envisager elle-même, qui est contenue dans *may*).

On pourrait également faire observer ici que la commutation avec *be able to*, qui est possible sous certaines conditions lorsqu'il s'agit d'exprimer une capacité du sujet à valider un procès envisagé antérieurement⁴, est impossible ici :

*He is able to tell lies

C'est une raison supplémentaire qui nous pousse à distinguer deux valeurs de *can* puisque la volonté du sujet importe peu lors d'une validation sporadique, éventuelle du procès.

Nous retrouvons une valeur identique, semble-t-il, dans :

Roads can be dangerous in winter.

Cet énoncé ne peut être produit que lorsque la validabilité de la relation aura déjà été évoquée dans le discours, ou constatée par l'énonciateur, ou connue de lui à partir d'une situation d'événement pour une route donnée. C'est la généralisation à *roads* qui fait que l'on peut donner à *can* la valeur d'éventualité (= non impossible, de nouveau) car la validabilité en question ne se vérifiera pas nécessairement en toutes circonstances. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on ne pourra pas dire :

*A road can be dangerous in winter

car ce serait indiquer une propriété caractéristique de toute route en hiver (cf. l'emploi du déterminant *a*), et l'on aurait la valeur radicale de *can*, alors qu'il est possible de dire :

A road may be dangerous in winter

aussi bien que :

⁴ Cf. l'article précédent de G. Dallas et J.-C. Souesme : *Can et be able to*.

Roads may be dangerous in winter.

III. *Can* = Non impossibilité liée aux potentialités de la situation

Les linguistes britanniques parlent volontiers de possibilité théorique pour expliquer certains emplois de *can*. C'est le cas lorsque l'énonciateur se repère en premier lieu, non pas par rapport au sujet de l'énoncé, mais par rapport au procès et lorsque celui-ci est apprécié à partir d'une situation donnée, ce qui, rappelons-le, était déjà le cas lorsque nous avons parlé de propriété du complément d'objet. L'énonciateur peut en second lieu considérer la validabilité de la relation compte tenu des potentialités du sujet dans la mesure où il est partie intégrante de la situation de l'événement. L'énonciateur constate alors que les potentialités de la situation font/faisaient que le sujet (vu ses potentialités propres) peut/pouvait valider le procès. Ainsi, dans l'énoncé :

Richard tried to relax : the man *could* not say that he had been there if he had never
seen him before.
(Baldwin, *Go Tell It On The Mountain*)

que nous avons déjà discuté dans notre thèse, le fait que *could* figure en italiques dans le texte original et qu'il soit par suite l'élément porteur du noyau accentuel nous autorise à penser que ce sont les potentialités de la situation qui font que selon Richard la valeur négative *not say* avait quelques chances d'être la bonne.

Là aussi, on s'appuie sur le fait que ça ne faisait pas partie de l'impossible, les chances de validation de la relation prédicative n'étaient pas nulles ; il était en effet dans les potentialités de la situation que (= pas impossible que ...) l'homme ne dise pas que ..., et l'on peut gloser en anglais par : *After all, it was possible/it could be that he would not say that ...*, ou traduire par : 'après tout, il se pouvait qu'il ne dise pas que...' ou mieux : 'il n'était pas impossible après tout que l'homme ne dise pas que ...', 'après tout' explicitant le côté non-impossible. Dans la mesure où nous interprétons cet énoncé comme signifiant : *It could be that S-P*, nous pourrions penser que nous sommes en présence d'une valeur épistémique. Or le prétérit *could* n'a pas ici de valeur modale mais uniquement une valeur temporelle. Cependant, certains des anglophones consultés donnent volontiers et plus spontanément à cet énoncé une valeur épistémique avant de se ranger à notre interprétation : faisant porter la négation sur le modal, ils accentuent alors *not*, ce qui paraît contraire à la lecture que nous impose Baldwin (et qui les gêne en fait) puisque c'est le modal et non la négation qui doit porter l'accent. De plus, l'interprétation épistémique ne nous paraît pas satisfaisante par le fait que la validation ou la non-validation dépend ici comme avec la valeur radicale de la volonté du sujet : il suffit qu'il le veuille. Nous nous trouvons en fait en présence d'une situation inverse de celle que nous avons décrite avec *can* non-impossible à valeur d'éventuel ; et si la validation du procès est vue comme non-impossible au sens d'éventuelle, la présence d'un contexte spécifique cette fois nous interdit l'interprétation sporadique.

Cette valeur de non impossibilité liée aux potentialités de la situation, nous la retrouvons avec *could* portant sur un événement passé comme dans l'exemple :

He could have avoided the accident

qui hors contexte peut recevoir trois interprétations, la première étant radicale : il en avait les capacités et il ne l'a pas fait. La seconde serait hypothétique, et la troisième prendrait en compte justement les potentialités de la situation car l'on observe ici la possibilité de passiver l'énoncé et de dire :

The accident could have been avoided.

La validation du procès est alors appréciée en fonction des possibilités de la situation, situation dans laquelle le sujet de l'énoncé à la voix active est partie prenante.

IV. *Can* épistémique ?

Nous allons maintenant tenter de montrer, toujours par le biais du concept du non-impossible que *can* peut aussi avoir une valeur épistémique, valeur que les linguistes refusent généralement à ce modal. On sait que par l'intermédiaire de toute modalité dite épistémique, l'énonciateur émet un jugement sur la relation sujet-prédicat. Ainsi, avec *may*, il se situe au point d'équilibre entre le possible et l'impossible : s'il est pensable que la relation soit validée, il est également pensable qu'elle ne le soit pas ; on ne peut exclure cette possibilité. Or l'énonciateur peut considérer qu'un événement est davantage vraisemblable qu'un autre (celui-ci n'étant pas nécessairement son contraire ici) ; c'est-à-dire qu'il peut privilégier une valeur au détriment d'une ou plusieurs autres. C'est ainsi que nous pouvons avoir :

They can still be on the beach , why not?

à côté de : They can still be on the beach (= I don't know)

why not montrant explicitement que /*be on the beach*/ est posé comme non impossible. Cet énoncé se rencontrera par exemple après un énoncé comme :

They must be on their way home now

et dans un tel contexte, *can* nous paraît avoir comme *may* et *must* une valeur proprement épistémique, au sens où elle porte effectivement sur l'ensemble de la relation sujet-prédicat. Il faut donc un contexte très particulier et contraignant pour que l'on puisse rencontrer une telle valeur.

Si l'on peut dire ici : *It can be that S - P*, c'est en raison des potentialités de la situation qui rendent la validabilité non impossible ; et si nous pouvons sans trop hésiter qualifier ce *can* d'épistémique ici, c'est parce que le contexte présente déjà un autre modal ayant cette valeur. Nous nous proposons maintenant de démontrer que c'est de nouveau le retour au domaine du possible pour une valeur *p* exclue implicitement dans le discours antérieur qui caractérise *can* -alors que *may* indique seulement l'option pour la valeur positive en question. Ce retour au possible est d'ailleurs rendu en français par 'fort bien', 'quand même', 'pourquoi pas'. Ainsi notre exemple *They can still be on the beach, why not?* sera traduit par : 'ils peuvent fort bien être encore à la plage, pourquoi pas?'

Dans *English as a Foreign Language*, Close propose l'exemple suivant :

He can have been delayed

qui, donné hors contexte, paraît quelque peu étrange. Or un contexte possible serait :

"John is late. He must have had an accident.

- Not necessarily, he can simply have been delayed."

(*Simply* rend plus explicite ici la valeur épistémique de *can*). *He must have had an accident* fait que pour l'énonciateur sont quasi-annulées les chances de validation de toute autre relation prédicative, telle que : < *he - have been delayed* > par exemple. Poser une notion prédicative comme quasi-certaine avec *must* ou même comme possible avec *may* revient à exclure pratiquement toute autre notion prédicative du domaine du possible. Avec *can* on a en préalable en quelque sorte un parcours des valeurs considérées comme appartenant à l'impossible pour en garder une, qualifiée par suite de non impossible. On peut donc dire qu'au niveau de la modalité du possible, l'énonciateur reconstruit un autre domaine notionnel à partir de *can't*, complémentaire linguistique de *may*, et dont *can* devient le propre complémentaire. Nous pourrions procéder de la même manière pour expliquer la présence de *can* et de *could* dans l'énoncé suivant :

"Why don't you want me to ring him up?

- Well, he may be still in bed.

- Surely not, it's not that early, he can be having breakfast.

- Well, I suppose he might.
 - Yes, he could even be working in the garden."⁵

C'est toujours cette même valeur à notre avis que l'on rencontre dans :

It can be a mistake

à côté de :

It may be a mistake,

ou dans :

It can be true

à côté de :

It may be true

et l'on pourrait gloser ces énoncés en disant : "I affirm that it is possible for me/anyone to think that this may be a mistake/true anyway". En disant cela, nous faisons réapparaître ce *may* qui selon notre hypothèse ferait partie du préconstruit. De plus, cette glose est toute proche de l'énoncé attesté suivant que nous avons eu l'occasion de lire dans une correspondance privée :

It is possible that we may come by car.

Il s'agissait effectivement d'une éventualité présentée comme n'étant pas à exclure, alors qu'il était logiquement prévu que les personnes en question accompagnent leurs élèves qui devaient voyager en train ; dans le contexte, *We can come by car* aurait renvoyé à une autre valeur de *can*, d'où le recours à cette formulation qui paraît bien peu naturelle de prime abord.

Quant à l'exemple attesté qui suit, il nous est paru particulièrement révélateur également :

It's very difficult to imagine someone that can be unable to read and write.

Pour l'énonciateur, *everybody can read and write nowadays*. Ceci constitue son propre préconstruit : il est impensable que la relation puisse ne pas être validée par qui que ce soit. Imaginer le contraire, c'est-à-dire qu'il puisse exister une valeur (= *someone*) à laquelle s'applique le procès *be unable to read and write* lui paraît difficile. Nous pourrions gloser en français par : 'que quelqu'un puisse ne pas être capable de lire ni d'écrire est difficile à imaginer'. Apparaissent donc à la suite la valeur de capacité ou plus exactement d'incapacité du sujet avec *be unable to* et la valeur modale de *can* épistémique qui correspond aux chances de validation de la relation prédicative considérées comme non-nulles. De plus, nous avons cette fois avec *be unable* un procès statif ; nous retrouvons donc les mêmes possibilités d'emploi de *can* épistémique que celles de *may* ou *must*, c'est-à-dire avec les aspects *have + en* et *be + ing*, ainsi qu'avec les verbes d'état.

Il importe cependant de préciser qu'en dehors des contextes ci-dessus impliquant un retour au domaine du possible, *can* ne peut être utilisé pour exprimer le possible au sens de pensable lorsqu'il s'agit d'évaluer les chances de validation d'une relation prédicative, même si ce modal est suivi de *have + en* ou de *be + ing*. Seul *may* convient. Il serait en effet incorrect de dire :

*He can have read this book

ou encore :

*He can be reading a book.

C'est sans doute pourquoi l'on a tendance à dire que *can* ne peut avoir de valeur épistémique. Inversement, la forme négative *can't* ne pose aucun problème de recevabilité :

He can't have told him. He didn't know anything at the time.

On comprend pourquoi certains linguistes, dont E. Gilbert, hésitent à parler de valeur épistémique dans la mesure où *can't* est la marque d'une certitude discursive. Mais ne pourrait-on pas considérer ici que *can't* correspond au complémentaire linguistique de *may*

⁵ Cet énoncé a été construit par les soins de notre collègue anglophone Graham Dallas auquel nous avons fait part de notre point de vue. Cet exemple nous paraît d'autant plus intéressant qu'on a ici le jeu sur les deux modalités épistémiques avec dans les deux cas des prétérits à valeur modale : possibilité plus lointaine.

épistémique, modal qui permet certes d'envisager aussi bien la valeur positive que la valeur négative d'une notion prédicative mais qui ne dispose pas quant à lui de forme négative? De fait, dans l'énoncé ci-dessus, *can't* marque le retour à l'impossible au sens d'impensable. Cette affirmation de l'impossible est obtenue certes par déduction à partir d'une certitude de l'énonciateur et nous aurons de nouveau dans ce cas un jugement assertorique ; l'énonciateur évalue toujours les chances de validation ou de non-validation de la relation prédicative. Sa certitude n'étant que subjective, on ne peut écarter toute possibilité d'erreur ; celle-ci d'ailleurs se trouve parfois vérifiée. Il suffit de considérer l'énoncé suivant :

She can't be more than twenty

Il s'agit pour l'énonciateur d'une forte probabilité, d'une quasi-certitude qui repose sur la mise en cause de la valeur non impossible de *can* concernant la relation prédicative < *she - be more than twenty* >. Mais l'énonciateur peut fort bien se tromper dans ses supputations.

V. Différence de sens de *Can* selon la situation d'énonciation

Bien que la distinction entre possible et non-impossible paraisse subtile, elle nous a semblé au contraire fondamentale pour comprendre la valeur de *can* dans bien des contextes, et nous nous proposons maintenant de vérifier le bien-fondé de cette distinction en étudiant le sens du verbe 'pouvoir' en français à partir d'un titre d'un numéro de l'Express du printemps 1991:

Saddam peut-il gagner?

titre qui nous a rappelé celui de la couverture d'un numéro du Nouvel Observateur datant d'avant les élections présidentielles de 1988 où, sous un portrait de Mitterrand, on lisait :

Peut-il être battu?

La compréhension de ces énoncés ne pose apparemment aucun problème, et celui de l'Express plus particulièrement dans la mesure où dans sa majorité l'opinion française alors n'était pas pro-irakienne. Nous nous intéresserons dans un premier temps au titre du Nouvel Observateur et à sa traduction en anglais qui paraîtra également dépourvue d'ambiguïté. Cependant, s'il s'était agi d'un titre du Figaro, la même interrogation : Peut-il être battu? aurait-elle eu le même sens? Assurément non ! Cette question signifierait : "Est-il possible qu'il soit battu?" au sens de : "Est-il théoriquement possible de le battre?" alors que pour le Nouvel Observateur, on pourrait gloser par : "La possibilité qu'il soit battu est-elle non-exclue?"

En anglais, il n'y aurait qu'une traduction :

Can he be beaten?

que le journal soit pour ou contre le candidat.

Pour tenter d'explicitier cette distinction correspondant à deux valeurs différentes de 'pouvoir' en français et du modal *can* en anglais, nous repasserons par la forme affirmative. Pour un journal conservateur anglais, si le candidat est celui de l'opposition :

He can be beaten

indique la possibilité théorique et l'on devra faire porter le noyau accentuel sur *can*. Sommes-nous pour autant dans le domaine du certain? On est en droit de l'affirmer en disant que les potentialités de la situation sont telles que l'énonciateur, après avoir considéré le domaine du possible (possible et impossible) a opté pour la valeur positive, indiquant par là qu'il est théoriquement possible qu'il soit battu. La possibilité de validation existe, c'est certain. Mais si l'énonciateur choisit la valeur positive, ça n'est pour autant qu'il écarte définitivement les risques d'actualisation de la valeur négative. De ce point de vue, même si l'on s'appuie sur du certain, nous sommes dans le domaine de l'incertain comme avec une valeur épistémique. L'énonciateur privilégie seulement la valeur positive, sans que pour autant la valeur négative soit totalement exclue. Avec l'interrogative :

Can he be beaten?

on met en question l'existence même de la possibilité de le battre. On ouvre donc le domaine du possible avec les valeurs positive et négative.

Si nous négativons maintenant l'assertion, on obtient :

He can't be beaten.

et c'est à propos d'exemples comme celui-ci qu'E. Gilbert se pose la question de savoir s'il s'agit vraiment d'une valeur épistémique car nous serions toujours dans le domaine du certain. En fait, on évalue toujours les chances de validation de la relation prédicative. Même si cette évaluation est liée à un raisonnement du type : étant donné X, Y est impossible, ce qui est le cas dans l'énoncé suivant :

Don't be stupid, he can't have committed the crime, he was already in jail at that time

la certitude n'est pas posée comme absolue, sinon nous aurions :

Don't be stupid, he didn't commit the crime, he was already in jail at that time.

De plus, si la certitude est ici quasi-absolue, elle l'est beaucoup moins dans cet autre énoncé proposé par E. Gilbert :

But sometimes I wonder what the hell you think of me. It can't be very flattering.

Le raisonnement devient : étant donné X, Y paraît/semble impossible. Il faut bien voir que *can't* ne peut être compris comme une négation totale de toute chance de validation de la relation. Comme avec *can*, l'énonciateur privilégie une valeur, la valeur négative ici, sans pour autant écarter totalement l'autre valeur positive ; et c'est précisément pourquoi à ce stade nous pouvons récupérer la valeur positive de *can* sous la forme de non-impossible qui donne pour notre exemple :

He can be beaten

avec noyau accentuel sur *beaten* et cette fois le sens de : "Qu'il soit battu n'est pas impossible, ça n'est pas exclu".⁶

On est passé de l'impossible au domaine du non-impossible mais on le voit, la validation de *be beaten* est tenue pour non-certaine, et non souhaitée. En effet, si l'on prend en compte les options politiques du Nouvel Observateur, nous retrouvons ce que nous avons indiqué à propos d'une autre valeur de *can*, celle d'éventualité liée aux potentialités du sujet cette fois dans :

He can make stupid mistakes

où la possibilité de validation du procès est jugée négativement et par suite elle n'est pas souhaitée. Tout comme pour *he can make stupid mistakes*, on voudrait bien exclure cette possibilité, mais on ne le peut pas : ici, la défaite n'est pas exclue. On voit donc à quel point il est difficile, pour ne pas dire impossible, de s'en tenir d'une part à une distinction radical/épistémique, mais aussi de considérer le critère de valuation négative comme véritablement discriminant. Rappelons par ailleurs que nous sommes ici en présence d'une situation particulière ; il ne s'agit plus du *can* dit éventuel.

A partir de *he can be beaten*, nous pouvons passer à la forme interrogative comprise alors comme un doute à propos de cette non-impossibilité, ce qui revient à réintroduire quelque espoir de non-validation : en réouvrant le domaine notionnel, on présente au co-énonciateur les deux valeurs : non-impossible en tant que valeur de départ, et impossible en tant que valeur opposée. La question a donc pour effet de réintroduire la valeur "impossible qu'il soit battu".

Can he be beaten?

serait effectivement la traduction du titre du Nouvel Observateur qui peut maintenant être explicité sous la forme : "Peut-on considérer qu'il risque d'être battu?"

⁶ Le fait que *can* ne soit plus porteur d'accent, ou plus exactement qu'il soit désaccentué, serait alors lié au fait qu'il n'est pas l'élément nouveau. Nous avons ici confirmation de la position théorique que R. Huart a développée dans sa thèse de 3^o cycle ainsi que dans divers articles (voir bibliographie).

Le même raisonnement pourrait être tenu bien sûr pour le titre de l'Express qui serait de toute manière traduit par :

Can Saddam win?

qui peut signifier deux choses totalement différentes : quelles sont ses chances de succès? = Le succès est-il chose possible pour lui?", mais aussi : "A-t-il encore une chance de gagner?" expression qui figure dans le corps de l'article de l'Express, c'est-à-dire : "Le succès peut-il être considéré comme faisant partie du non-impossible?"

Cette présentation de *can* sous sa forme positive avec la valeur de non-impossible correspond bien à la description d'une étape ultérieure à l'emploi de *can't* dit épistémique. Mais il s'explique de la même manière que *can't*. La valeur retenue (négative avec *can't*, positive avec *can*) s'appuie sur un présumé contraire. Avec *can't*, l'énonciateur rejette la valeur positive de manière non définitive en la construisant comme quasi-impossible et pose ainsi la valeur négative comme fortement probable, et *can* a pour effet contraire de reprendre la valeur positive comme possible, c'est-à-dire comme non-exclue totalement. C'est sans doute parce que l'on n'a pas vu cette possibilité de récupérer la valeur positive lorsqu'elle paraissait exclue avec *can't* en raison d'un préconstruit que l'on a eu tendance à considérer que *can't* posait problème lorsqu'on lui attribuait une valeur épistémique, d'autant plus qu'une telle valeur semblait inapplicable à *can*.

VI. *Can* appréciatif

Reste à aborder maintenant l'autre valeur de *can* appelée communément déontique ; nous voulons parler des emplois où ce modal est à rapprocher du *may* de permission. Il nous est apparu que dans ce domaine également, un aspect du problème était généralement éludé. Considérons l'exemple suivant :

You can't park your car here.

La validabilité de la relation ne dépend pas ici de la volonté du sujet. Celui-ci peut toujours décider de valider la relation, ou même en avoir les capacités. La relation n'en demeure pas moins considérée par l'énonciateur comme valable ou non valable en soi, donc comme pouvant ou ne pouvant pas être validée. Ainsi, en raison de l'existence d'une source déontique, l'énonciateur peut considérer que la situation impose ses contraintes sur le sujet de l'énoncé. Il s'agit alors d'un jugement de la part de l'énonciateur portant sur le choix de ce sujet de valider le procès. C'est pourquoi nous pourrions donner à *can* une valeur appréciative car il s'agit selon nous d'une appréciation de l'énonciateur. On a donc une valeur proche de la modalité de rang 3 dans le système de Culioli. De fait, nous n'avons pas véritablement affaire à une modalité pragmatique, inter-subjective comme avec *may* ou *must* : d'une part, la nature du sujet demeure secondaire ici ; de fait *you* pourrait fort bien être remplacé ici par *one* sans changer profondément le sens de l'énoncé, car l'impossibilité s'applique à tout sujet appartenant à la classe de sujets considérée par le code déontologique auquel l'énonciateur se réfère. Et c'est là le second point important : la contrainte ne vient plus de l'énonciateur lui-même, mais de la situation dans laquelle se trouve le sujet de l'énoncé et qui est appréciée en fonction d'un code déontologique. A titre de comparaison, on pourra faire figurer *can* en face de *may* à valeur radicale, mais aussi en face de *must* :

You can't park your car here You may not park your car here
(= vous n'avez pas le droit) (= Je ne vous y autorise pas)

Our Supreme Court can't do that (Newsweek, March 24, 1986)
(= elle n'a pas le droit)(énoncé proposé par A. Gauthier)

You can thank him for what he did You must thank him
(= Je vous y oblige)

Americans can thank God that it is not Congress
but their constitution that is sovereign.

(Newsweek, March 24, 1986) (proposé par A. Gauthier)
 (= la situation l'impose)

1er cas : *can* appréciatif > < *may* à valeur inter-subjective

You can park your car here.

Le choix de valider le procès ne dépend pas ici ni du sujet de l'énoncé ni de l'énonciateur. La validation est considérée comme possible en soi. Nous touchons au problème de la présence ou de l'absence d'interdiction posée comme extérieure à l'énonciateur. En fait, le 'permis' doit toujours être compris comme posé par rapport à de 'l'interdit', c'est-à-dire qu'encore une fois, l'énonciateur se repère par rapport à de l'impossible au sens d'impensable en fonction d'un code déontologique qu'il fait sien. Il ne s'appuie plus sur les capacités du sujet en soi, mais il en apprécie les potentialités en tant qu'élément de la classe de sujets à laquelle il appartient étant donné la situation, à savoir en tant qu'automobiliste. *You can park your car here* signifie : "vous en avez le droit". Le concept du possible se trouve défini ici par un code déontologique pré-existant à l'acte d'énonciation dans lequel figure ce qui est permis et ce qui est interdit, définissant ainsi ce qui est bien et ce qui ne l'est pas aux yeux de l'énonciateur.

Dans :

I can kill him, Martha, if I want to
 (Albee, *Who's afraid of Virginia Woolf?*)

can se trouve sous-tendu par l'idée de droit, d'autorisation en fonction d'un code pré-établi entre les deux protagonistes du discours. Dans :

Our Supreme Court can't do that

l'énonciateur s'appuie sur les prérogatives de la Cour Suprême. La validabilité du procès est posée comme exclue. Nous constatons que, dans tous ces cas, le procès est soumis à une valuation d'ordre qualitatif par rapport au code déontologique sous-jacent. De la même manière, dans :

You can't do that in football!

le sujet de l'énoncé, repéré en tant qu'élément de la classe des footballeurs se trouve lié à un certain nombre de règles pré-établies valables pour tout élément de cette classe et le procès est interprété comme blâmable pour le sujet : 'tu n'as pas le droit, ça ne se fait pas'. Le locuteur se place donc sur un plan moral sans pour autant juger le sujet lui-même. Le glissement de sens vers un *you* à valeur générique n'est pas systématique, mais dans la mesure où le sujet de l'énoncé est le co-énonciateur, on pourra observer cette bivalence de *you* que l'on retrouve par exemple dans :

Sorry, sir, you can't park your car here!

que l'on peut traduire par : 'il est interdit de stationner ici.'

Il ne s'agit donc pas véritablement d'une modalité inter-subjective ; l'énonciateur ne donne pas la permission avec *can* pas plus qu'il n'interdit avec *can't*. Seul *may* est apte à assumer cette fonction. *Can* implique une distanciation entre le locuteur (qui indique seulement que la validation du procès est possible, autorisée) et l'énonciateur qui en tant que source déontique a été à l'origine de la dite autorisation.

C'est pourquoi nous ne considérerons pas *can* comme un simple substitut de *may* modalité inter-subjective. Il est un fait cependant qu'il est devenu très rare, pour ne pas dire impossible, d'entendre :

May I have a piece of bread, please?

au profit de :

Can I have a piece of bread, please?

et l'on a coutume de dire que *can* a peu à peu remplacé *may* pour exprimer la permission. Or si un élève demande à son professeur au milieu du cours s'il peut sortir, et s'il lui dit :

Can I go out, sir?

la réponse peut fort bien être :

Yes, you may

énoncé que nous rapprochons de :

You must thank him.

Avec *must*, il y a pression de l'énonciateur sur le sujet de l'énoncé alors qu'avec *can*, l'énonciateur se place de nouveau sur un plan déontologique. La relation est validable car, d'après l'énonciateur, elle s'impose comme louable, vu la situation :

Americans can thank God it's not Congress but their Constitution that is sovereign.

Comme dans le précédent énoncé avec *can*, le sujet est libre de valider ou de ne pas valider le procès. Mais il reçoit malgré tout une invite à le valider. C'est pourquoi cette valeur modale appréciative de *can* se trouve partiellement liée au rang 4 dans le système de A. Culioli.

Rappelons qu'il en était de même pour *can* posé par rapport à *may* :

You can park your car here

est de fait une manière de dire : 'garez votre voiture ici puisque c'est autorisé.'

Si l'énonciateur ne s'intéresse pas au sujet de l'énoncé en soi, comme avec : *You must thank him*, il ne porte pas non plus de jugement moral sur son attitude comme il le ferait avec :

You should thank him

qui implique que le sujet de l'énoncé ne juge pas utile de remercier.

Avec *can* appréciatif, c'est seulement la validation du procès qui est jugée comme souhaitable car bonne en soi sur le plan déontologique.

Cette approche de *can* considéré comme modalité appréciative permet de comprendre pourquoi certains énoncés sont perçus comme des ordres déguisés :

You can go to Hell!

You can go and water the lawn.

Nous sommes en effet proche de l'injonctif. Cela vient précisément du fait que *can* indique ici encore que la validation du procès est souhaitable et jugée positivement par l'énonciateur.

Il devient possible également d'opposer *can* appréciatif et *have to* :

You can go now

You have to go now.

Dans les deux cas, il existe bien des contraintes qui sont dues à la situation d'énonciation. Avec *have to*, nous observons l'absence de modalisation car les contraintes sont extérieures à l'énonciateur. Ce dernier indique que le sujet se trouve avec un procès à valider (cf. la valeur de *to*). Avec *can*, il s'agit d'un jugement de l'énonciateur sur la validation du procès par le sujet et l'appréciation est faite à partir des contraintes dues à la situation qui pèsent sur le sujet. *Can* signifie : sur le plan déontologique, il est souhaitable que le sujet envisage de valider le procès.

Conclusion

Can apparaît donc comme le modal qui recouvre le plus de réalités linguistiques différentes. Preuve s'il en est besoin qu'on ne peut rester au stade des apparences textuelles et que seule l'analyse linguistique nous permet de traquer les différences de sens que recouvre un seul et même terme. On songe ici à une des idées fondamentales de la théorie des Opérations Énonciatives de Culioli selon laquelle il y a toujours inadéquation partielle entre mot et notion, un même mot pouvant recouvrir des réalités fort différentes ; les mots ne sont que des capteurs de notions, et les propriétés pertinentes des notions se trouvent partiellement emprisonnées dans les mots selon les contextes d'occurrence. Il semble que ceci s'applique parfaitement à la notion du possible telle qu'elle figure dans *can* qui selon nous recouvre non seulement le concept du possible, mais aussi celui du non-impossible, celui-ci étant également apprécié en fonction du contexte d'occurrence, donc de la situation d'énonciation.

ADAMCZEWSKI, H., (1982) : *Grammaire Linguistique de l'Anglais*, Paris, Colin.

BERLAND-DELEPINE, S. (1989) : *La Grammaire Anglaise de l'Étudiant*, Gap, Ophrys.

- BOUSCAREN, J. & CHUQUET, J. (1984) : *Grammaire et textes anglais. Guide pour l'analyse linguistique*. Paris, Ophrys.
- CLOSE, R.A. (1975) : *A Reference Grammar for Students of English*, London, Longman.
- , (1981) *English as a Foreign Language, Its Constant Grammatical Problems*, London, George Allen & Unwin.
- COATES, J., (1980) : On the non-equivalence of *may* and *can* , in *Lingua* 50. (1983) : *The Semantics of the Modal Auxiliaries*, London and Canberra - Croom Helm.
- COTTE, P., (1988) : *Le système des auxiliaires modaux dans le système verbal de l'anglais*, Thèse de Doctorat d'Etat, Grenoble.
- CULIOLI, A., (1978) : Valeurs modales et opérations énonciatives, in *Le Français Moderne*, 46, vol. 4, pp. 300-317.
- , (1985) : *Notes de Séminaire de D.E.A. 1983-1984*, D.R.L. Paris VII et Université de Poitiers.
- GILBERT, E. , (1989) : *May, must, can et les opérations énonciatives*, Thèse de Doctorat, Gap: Ophrys, 1989.
- GROUSSIÉ, M-L. & G. & CHANTEFORT, P. (1982) : *Grammaire anglaise, Thèmes construits*, Paris : Hachette.
- EHRMAN, M., (1966) : *The Meanings of the Modals in Present-Day American English*, The Hague, Mouton.
- HERMEREN, L., (1978) : *On Modality in English*, Lund Studies in English, Lund: Gleerup.
- HUART, R., (1984) : *Composition nominale : opérations de repérage et accentuation*, Thèse de 3^o cycle, Paris VII.
- , (1986) "L'accentuation des génitifs dits 'génériques', in *Actes du 3^o Colloque de Villeteuse sur l'anglais oral*, A.P.L.V., Paris.
- JOHANNESSON, N.-L., (1976) : The English modal auxiliaries : A stratificational account, *Stockholm Studies in English* 36, Stockholm.
- JOOS, M., (1964) : *The English Verb*, University of Wisconsin. (Chapter VI).
- LARREYA, P., (1984) : *Le Possible et le Nécessaire*, Paris, Nathan.
- LEECH, G. (1971) : *Meaning and the English Verb*, London : Longman.
- LEECH, G. & SVARTVIK J. , (1975) : *A Communicative Grammar of English*, London : Longman.
- PALMER, F. R. : (1987) *The English Verb*, London : Longman.
- , (1990) *Modality and the English Modals*, London : Longman.
- PERKINS, M., (1983) : *Modal Expressions in English*, ALEX Publishing Corporation, Norwood, New Jersey.
- QUIRK, R., GREENBAUM, S., LEECH, G., and SVARTVIK,J., (1985) : *A Comprehensive Grammar of the English Language*, London : Longman.
- ROGGERO, J. (1979) : *Grammaire anglaise*, Nathan Université.
- SOUESME, J-C, (1985) : *DO SOMETHING et ses diverses réalisations en anglais contemporain*, Thèse de Doctorat, Université de Paris VII.
- , (1986a) : DO modalité de rang 1, in *SIGMA*, n°10, Aix-en- Provence - Montpellier.
- , (1986b) : Noyaux accentuels et choix énonciatifs lors des reprises de prédicat en présence de CAN in *3^o Colloque d'Avril sur l'anglais oral : de la communication à la théorie*, A.P.L.V., Paris.
- , (1991) : Forme en *-ing*, ou base verbale dans les subordonnées introduites par un verbe de perception? in *RANAM*, Strasbourg.